

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 25 JUIN 2020

=====

L'an deux mil vingt et le 25 du mois de juin à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles VINCENT, Maire, président du CCAS.

Présents : M. VINCENT - Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET, Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Absent : Mme MAIS

6 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE PRISES EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur VINCENT, Président du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qu'il lui a été accordée pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, une prise en charge a été accordée à la personne suivante en difficulté :

- **Mme X**, pour un enfant scolarisé à l'école élémentaire de l'Orée du Bois :
 - la prise en charge des factures relatives à la restauration scolaire et garderie périscolaire de février et mars 2020, pour un montant total de **94.60 €**, réglées par chèque CCAS au Trésor Public ;
 - la gratuité restaurant scolaire, de la garderie périscolaire, du centre aéré du mercredi, de janvier 2020 à juillet 2020 inclus.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur VINCENT, Président,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le Président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 26 Juin 2020.

Signé :
Le Président,
Gilles VINCENT